

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1924)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 442

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 13

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« qualité du service rendu »

les mots :

« conscience professionnelle, à l'engagement ainsi qu'aux résultats professionnels ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Remettre le mérite au travail au goût du jour est une bonne chose. Depuis trop longtemps des primes viennent récompenser les fonctionnaires pour être, par exemple, simplement présents à leur travail.

Cet article va dans le bon sens puisqu'il vise à corriger un certain nombre de déviations et remettre la valeur travail au centre de la fonction publique. Il convient cependant de le préciser davantage.